

## A T T E S T A T I O N   D ' A S S U R A N C E

L'Association Pour l'Assurance Confédérale dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 PARIS, atteste que :

Les préposés, officiels et les concurrents titulaires d'une licence UFOLEP en cours de validité avec Assurance APAC avec Individuelle Accident bénéficient des garanties INDIVIDUELLE ACCIDENT mentionnées ci-après:

Frais de soins " Accident " : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, soins dentaires, d'hospitalisation et de transport du blessé appareillage prothétique ou orthopédique .....	7.623 €
Frais de maladie grave.....	7.623 €
Prestations complémentaires .....	458 € *
Prothèse dentaire, par dent .....	336 €
Lunettes de vue ou lentilles, forfait.....	610 €
Frais de secours et de recherches par personne .....	3.049 €
Transport de l'Accompagnateur .....	229 €
Invalidité plafond réductible selon le degré d'invalidité .....	30.490 €
Décès par accident .....	7.623 €

**Lors de leur participation à la manifestation sportive motorisée mentionnée ci-dessous**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ces garanties sont accordées par la MAC, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité – immatriculation au registre des Mutuelles – n° 331903757 – 3 rue Récamier 75007 PARIS.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 03/04/2018  
Le Service Adhésions